|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C25/114-F** |
| **15 août 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| COMPTE RENDU  DE LA  HUITIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE | |
| Vendredi 27 juin 2025, de 15 h 00 à 16 h 25  **Présidente**: Mme C. FLUTUR (Roumanie)   |  |  |  | | --- | --- | --- | |  | **Sujets traités** | **Documents** | | 1 | Dates et durée proposées pour les sessions de 2026, 2027 et 2028 du Conseil et dates proposées pour les séries de réunions des groupes de travail du Conseil et des groupes d'experts pour la même période (*suite*) | [C25/2](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0002/fr) | | 2 | Liste des présidents et vice-présidents des groupes de travail du Conseil et des groupes d'experts | [C25/21(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0021/fr) | | 3 | Projet de révision de la Résolution 1333 (C11, dernière mod. C16) – Principes directeurs régissant la création, la gestion et la cessation des activités des groupes de travail du Conseil | [C25/77](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0077/fr) | | 4 | Résolutions et Décisions du Conseil devenues caduques | [C25/3](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0003/fr) | | 5 | Rapport de la Présidente de la Commission permanente de l'administration et de la gestion | [C25/105](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0105/fr) | | 6 | Clôture de la session du Conseil | – | | |

# 1 Dates et durée proposées pour les sessions de 2026, 2027 et 2028 du Conseil et dates proposées pour les séries de réunions des groupes de travail du Conseil et des groupes d'experts pour la même période (*suite*) (Document [C25/2](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0002/fr))

1.1 La Secrétaire de la plénière déclare qu'après avoir examiné les dates proposées pour la session de 2026 du Conseil en tenant compte de la demande formulée à la septième séance plénière, il est préférable de maintenir les dates proposées initialement, afin d'éviter des conflits avec les dates des réunions des groupes de travail des Secteurs en avril 2026.

1.2 La Présidente propose que le Conseil confirme les dates de ses sessions de 2026, 2027 et 2028 ainsi que les dates des séries de réunions des groupes de travail du Conseil (GTC) et des groupes d'experts pour la même période, adopte la décision figurant dans l'annexe du Document C25/2 et demande au Secrétariat de tenir compte de la demande visant à éviter que les réunions des GTC se tiennent en janvier.

1.3 Il en est ainsi **décidé**.

# 2 Liste des présidents et vice-présidents des groupes de travail du Conseil et des groupes d'experts (Document [C25/21(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0021/fr))

2.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C25/21(Rév.1), qui contient la liste des présidents et vice-présidents des groupes de travail du Conseil et des groupes d'experts, ainsi que les postes vacants et les nouvelles candidatures.

2.2 Une conseillère, qui souligne combien il importe que tous les États Membres puissent participer aux activités de l'Union sur un pied d'égalité, appuie la candidature proposée pour le poste de vice-président du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des six langues officielles (GTC-LANG) pour la langue russe. Un autre conseiller insiste sur l'importance de définir une marche à suivre pour assurer une représentation égale de toutes les langues officielles au sein du GTC-LANG.

2.3 La Présidente invite le Conseil à approuver la nomination des candidats aux fonctions de président et vice-président des groupes de travail du Conseil et des groupes d'experts, à l'exception de la nomination du vice-président du GTC-LANG pour la langue russe. Elle propose de demander au GTC-LANG d'examiner la possibilité d'élargir la participation aux Membres de Secteur, en particulier aux organisations régionales de télécommunication, et d'apporter éventuellement des modifications au mandat, lesquelles pourront être présentées au Conseil ultérieurement.

2.4 Il en est ainsi **décidé**.

2.5 Le Conseil **prend note** du Document C25/21(Rév.1) et de son annexe.

2.6 L'observateur de la Fédération de Russie prononce la déclaration suivante: [council.itu.int/2025/wp-content/uploads/sites/5/2025/07/Statement\_Russia\_CWG-lang\_27062025\_e.pdf](https://council.itu.int/2025/wp-content/uploads/sites/5/2025/07/Statement_Russia_CWG-lang_27062025_e.pdf).

# 3 Projet de révision de la Résolution 1333 (C11, dernière mod. C16) – Principes directeurs régissant la création, la gestion et la cessation des activités des groupes de travail du Conseil (Document [C25/77](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0077/fr))

3.1 L'observateur de la Fédération de Russie présente le projet de révision de la Résolution 1333 (C11, dernière mod. C16) du Conseil figurant dans le Document C25/77, qui vise à garantir la conformité avec la Résolution 208 (Rév. Bucarest, 2022) et la Décision 11 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires et à fixer des dates limites pour la publication des rapports des réunions des groupes de travail du Conseil.

3.2 En réponse à une question d'une conseillère, la Secrétaire de la plénière confirme que la Constitution de l'UIT ne contient aucune disposition limitant la participation des États Membres aux travaux d'un groupe de travail ou d'un organe du Conseil.

3.3 La Présidente propose que le Conseil adopte la révision de la Résolution 1333 (C11, dernière mod. C16) du Conseil, telle qu'elle figure dans le Document C25/77, et abroge la Décision 584 (C15) du Conseil, qui est devenue caduque.

3.4 Il en est ainsi **décidé**.

# 4 Résolutions et Décisions du Conseil devenues caduques (Document [C25/3](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0003/fr))

4.1 La Secrétaire de la plénière rappelle qu'après chaque session ordinaire du Conseil, les Résolutions et Décisions qui ont été mises en œuvre et/ou qui sont devenues caduques sont abrogées et, par conséquent, supprimées du recueil des Résolutions et Décisions du Conseil, et indique que le Document C25/3 contient la liste des Résolutions et Décisions devenues caduques et destinées à être abrogées à la session de 2025 du Conseil.

4.2 Le Conseil **approuve** la liste des Résolutions et Décisions du Conseil destinées à être abrogées figurant dans le Document C25/3, ainsi que la Décision 584 (C15) du Conseil.

# 5 Rapport de la Présidente de la Commission permanente de l'administration et de la gestion (Document [C25/105](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0105/fr))

5.1 La Présidente déclare que le rapport de la Présidente de la Commission permanente de l'administration et de la gestion (Commission ADM) a été approuvé par la commission.

5.2 Dans cette optique, elle propose que la séance plénière procède à l'examen du rapport figurant dans le Document C25/105 *en bloc*.

5.3 Il en est ainsi **décidé**.

5.4 En conséquence, les recommandations suivantes sont **approuvées**:

Rapport de la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) (Documents [C25/50](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0050/fr), [C25/DL/3](https://www.itu.int/md/S25-CL-250617-DL-0003/fr), [C25/DL/6(Rev.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-250617-DL-0006/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • de prendre note des travaux du GTC-FHR; d'examiner les mesures indiquées dans le rapport figurant dans le Document [C25/50](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0050/fr) et, le cas échéant, de faire part de ses observations sur ces mesures;  • d'approuver l'Annexe A du présent document; et  • d'entériner l'Annexe B du présent document. |

Clarifier le rôle des organes directeurs de l'UIT dans les structures de l'organisation pour la gouvernance des technologies de l'information et la gouvernance des données/informations (Document [C25/84](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0084/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • de charger le GTC-FHR d'élaborer des orientations conformément au Document [C25/84](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0084/fr); et  • de demander au secrétariat de fournir des informations et d'élaborer un rapport conformément au Document [C25/84](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0084/fr). |

Alléger la charge financière reposant sur les pays hôtes des conférences, réunions et activités de l'UIT (Document [C25/95](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0095/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil de prendre note des propositions figurant dans le Document [C25/95](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0095/fr) et de demander au Secrétariat général d'évaluer leur faisabilité et de présenter ses conclusions au GTC-FHR pour examen. |

Proposition d'exonération du paiement des droits liés au recouvrement des coûts pour sept fiches de notification au titre de la Résolution 170 (Rév.CMR-23) (Document [C25/82](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0082/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil d'examiner et d'approuver les propositions figurant dans le Document [C25/82](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0082/fr). |

Rapport de gestion financière pour l'exercice financier 2024 (Document [C25/40](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0040/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • de prendre note du Document [C25/40](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0040/fr);  • d'adopter le projet de résolution figurant à l'Annexe C du présent rapport. |

Rapport du Vérificateur extérieur des comptes sur les États financiers vérifiés de l'UIT pour 2024 (Document [C25/41](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0041/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • de charger la Secrétaire générale de fournir aux conseillers un tableau de bord actualisé indiquant l'état d'avancement de la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées par le CCIG, le Vérificateur extérieur des comptes, l'Unité du contrôle interne et le CCI; et de travailler en collaboration avec le Vérificateur extérieur des comptes pour définir les priorités et un calendrier de mise en œuvre pour ces recommandations; et  • de prendre note du Document [C25/41](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0041/fr). |

Renouvellement du mandat du Vérificateur extérieur des comptes (Documents [C25/42](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0042/fr) et [C25/22(Add.3)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0022/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • de prendre note des Documents [C25/42](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0042/fr) et [C25/22(Add.3)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0022/fr); et  • d'adopter le projet de décision figurant à l'Annexe D du présent rapport. |

Passifs de l'Assurance maladie après la cessation de service (ASHI) (Document [C25/46](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0046/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil de prendre note du Document [C25/46](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0046/fr). |

Modifications des conditions d'emploi dans le cadre du régime commun des Nations Unies (Document [C25/23](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0023/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • de prendre note de la mise en œuvre par la Secrétaire générale des décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies concernant les modifications apportées aux conditions d'emploi des fonctionnaires nommés conformément aux Statut et Règlement du personnel de l'UIT; et  • d'approuver le barème des traitements et la rémunération considérée aux fins de la pension applicables aux fonctionnaires élus, tels qu'ils figurent dans le projet de résolution reproduit dans l'Annexe E du présent rapport. |

Rapport d'activité sur la mise en œuvre des Décisions 600 (C17) et 601 (C17) du Conseil (Document [C25/38](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0038/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil de prendre note du rapport figurant dans le [Document C25/38](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0038/fr). |

Projet de locaux du siège de l'Union (Documents [C25/7(Rév.1 + 2)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0007/fr), [C25/48(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0048/fr), [C25/83](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0083/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • de prendre note du rapport figurant dans les Documents [C25/7(Rév.1 + 2)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0007/fr) et [C25/48(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0048/fr); et  • de charger le secrétariat de préparer une analyse des Décisions 588 (C16), 619 (C19, dernière mod. C21) et 640 (C24) du Conseil, en recensant les dispositions qui sont toujours en vigueur et celles qui ont été remplacées ou sont devenues obsolètes, et de rendre compte des résultats à la prochaine réunion du GTC-FHR. |

Informations actualisées sur le plan stratégique pour le campus de l'UIT (Document [C25/63(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0063/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil de prendre note du rapport figurant dans le Document [C25/63(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0063/fr). |

Examen annuel des produits et des charges dans le cadre de la mise en œuvre du budget 2025 (Document [C25/9](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0009/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil de prendre note du rapport figurant dans le Document [C25/9](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0009/fr). |

Nouvelles demandes d'exonération du paiement de droits pour les organisations ayant un caractère international (Document [C25/65](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0065/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil d'approuver les recommandations de la Secrétaire générale concernant les demandes d'exonération du paiement des contributions des Membres des Secteurs, telles qu'elles figurent dans le [Document C25/65](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0065/fr). |

Participation d'autres entités s'occupant de questions de télécommunication aux activités de l'UIT (Document [C25/20](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0020/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil de confirmer les mesures prises par la Secrétaire générale concernant l'admission d'autres entités s'occupant de questions de télécommunication énumérées dans l'annexe du Document [C25/20](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0020/fr). |

Rapport du Bureau de l'éthique ([Document C25/14](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0014/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil de prendre note du rapport figurant dans le Document [C25/14](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0014/fr), y compris de la Charte du Bureau de l'éthique de l'UIT reproduit en annexe dudit document. |

Montant préliminaire de l'unité contributive (Document [C25/54](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0054/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • d'approuver la proposition visant à maintenir le montant de l'unité contributive à 318 000 CHF et de lancer les travaux en vue d'élaborer une méthode à appliquer aux fins de l'examen futur des modifications à apporter au montant de l'unité contributive, qui sera examinée par le Conseil à sa session de 2026; et  • de soumettre un projet de méthode au GTC-FHR et au GTC-SFP lors de leurs réunions qui se tiendront en janvier/février 2026. |

Arriérés et comptes spéciaux d'arriérés (Document [C25/11](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0011/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • de prendre note du Document [C25/11](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0011/fr);  • d'autoriser la Secrétaire générale à passer par pertes et profits des intérêts moratoires et des créances irrécupérables d'un montant de 950 306,68 CHF par un prélèvement correspondant sur la Provision pour comptes débiteurs; et  • d'adopter le projet de décision joint à l'Annexe F du présent document. |

Rapport du Groupe consultatif des radiocommunications sur les questions relatives au Conseil (Document [C25/59](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0059/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil de prendre note du rapport figurant dans le Document [C25/59](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0059/fr). |

Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC) (Document [C25/34](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0034/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil de prendre note du rapport figurant dans le Document [C25/34](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0034/fr). |

Quatorzième rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (Document [C25/22 et Addenda 2 et 3](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0022/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • d'approuver le rapport du CCIG figurant dans le Document [C25/22](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0022/fr), ainsi que les recommandations pour suite à donner par le secrétariat énoncées dans l'Annexe 2 dudit rapport; et  • de prendre note des Addenda 2 et 3 au rapport. |

Questions relatives au contrôle interne (Documents [C25/44](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0044/fr), [C25/39(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0039/fr), [C25/99](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0099/fr), [C25/87(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0087/fr), [C25/102](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0102/fr) et [C25/22(Add.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0022/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • de prendre note des rapports figurant dans les Documents [C25/44](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0044/fr), [C25/102](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0102/fr), [C25/39(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0039/fr) et [C25/99](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0099/fr);  • de prendre note des procédures applicables au traitement des allégations formulées à l'encontre du chef ou du personnel de l'Unité du contrôle interne, énoncées au point A de l'Addendum 1 au Document [C25/22(Add.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0022/fr) et d'approuver ces procédures;  • d'approuver les procédures révisées applicables au traitement des allégations formulées à l'encontre des fonctionnaires élus figurant dans l'Annexe G du présent rapport, de prendre note des observations formulées sur ce document et de les examiner à la session de 2026 du Conseil;  • d'inviter la Secrétaire générale à prendre les mesures voulues à l'encontre d'allégations malveillantes afin de faire en sorte de protéger la réputation de l'Union et les fonctionnaires concernés par ces allégations; et  • de faire respecter les politiques les plus exigeantes en matière de dénonciation des fautes et de protection contre les représailles (voir notamment le rapport du CCI "Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies" ([JIU/REP/2018/4](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2018_4_french_0.pdf))). |

Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources de l'UIT (Documents [C25/67](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0067/fr) et [C25/90](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0090/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • de prendre note du rapport figurant dans le Document [C25/67](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0067/fr); et  • de demander au secrétariat d'élaborer une feuille de route échelonnée, assortie d'échéances et d'étapes clairement définies, afin d'orienter la mise en œuvre de la mobilisation des ressources et de présenter un projet de feuille de route au GTC-FHR pour qu'il formule des observations, l'examine et le transmette ensuite au Conseil à sa session de 2026. |

Rapports du CCI sur les questions relatives à l'ensemble du système des Nations Unies pour 2023-2024 et recommandations à l'intention des organes délibérants (Document [C25/57](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0057/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil d'examiner et de décider d'accepter les six recommandations du CCI figurant dans le Document [C25/57](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0057/fr). |

Rapport initial sur l'examen de la présence régionale de l'UIT (Documents [C25/69(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0069/fr), [C25/88](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0088/fr), [C25/93](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0093/fr) et [C25/94](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0094/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • de prendre note du rapport figurant dans le Document [C25/69(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0069/fr); et  • d'adopter la recommandation figurant dans le Document [C25/DL/6(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-250617-DL-0006/fr) et dans son Annexe H. |

Gestion des ressources humaines (Documents [C25/66](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0066/fr) et [C25/85(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0085/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • de prendre note du rapport figurant dans le Document [C25/66](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0066/fr); et  • de transmettre la contribution figurant dans le Document [C25/85(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0085/fr) à la prochaine réunion du GTC-FHR afin qu'elle soit examinée plus avant. |

Mesures d'efficience mises en œuvre en 2023 et en 2024 et plans futurs (Document [C25/62](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0062/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil de prendre note du rapport figurant dans le [Document C25/62](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0062/fr). |

Recommandations concernant l'amélioration de l'efficacité de l'exécution du budget de l'Union et la rationalisation des dépenses (Document [C25/86](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0086/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil de prendre note de la contribution figurant dans le Document [C25/86](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0086/fr). |

Rapport de la Commission de contrôle budgétaire de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24) (Document [C25/13](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0013/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil de prendre note du rapport figurant dans le Document [C25/13](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0013/fr). |

Modalités de continuité des activités pour les réunions de l'UIT pour 2028-2029 ([Document C25/60](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0060/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil de charger le GTC-FHR d'examiner plus avant le plan de continuité des activités compte tenu des informations additionnelles présentées par le secrétariat concernant les différentes options et leurs incidences financières. |

Renforcement de la gestion des risques et du système de contrôle interne (Document[C25/49](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0049/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • de prendre note du rapport figurant dans le Document [C25/49](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0049/fr);  • de demander au secrétariat de fournir au GTC-FHR et au GTC-SFP, à leurs prochaines réunions, une liste complète des risques modérés et faibles (risques négligeables), comprenant des évaluations, des informations sur le traitement de ces risques et les plans d'intervention connexes; et  • de demander au secrétariat de fournir au GTC-FHR et au GTC-SFP, à leurs prochaines réunions, un rapport sur le traitement des risques détectés en particulier par le Vérificateur extérieur des comptes (par exemple les risques de fraude visés au § 2.17 du Document [C25/41](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0041/fr) et les risques liés à l'ASHI visés au § 1.26 du Document C25/41). |

Fiches de notification des réseaux à satellite (Documents [C25/64](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0064/fr), [C25/16](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0016/fr), [C25/10](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0010/fr), [C25/98](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0098/fr) et [C25/74](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0074/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • de remercier le Groupe EG-Dec482 et sa Présidente pour le travail accompli et de prendre note du Document [C25/10](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0010/fr);  • de prendre note des Documents [C25/64](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0064/fr), [C25/10](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0010/fr), [C25/16](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0016/fr), [C25/98](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0098/fr) et [C25/74](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0074/fr);  • pour les exercices budgétaires 2026 et 2027, de fixer une limite maximale pour les coûts indirects à recouvrer au moyen des droits au titre du traitement des fiches de notification des réseaux à satellite à 19,15% des coûts directs supportés par le BR;  • d'allouer 500 000 CHF par an provenant des droits perçus au Fonds de roulement pour les TIC pour le développement de logiciels du BR;  • de charger le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) d'établir une définition claire des coûts directs et indirects, en consultant les États Membres et les Membres de Secteur, et de formuler des recommandations pour approbation par le Conseil de l'UIT à sa session de 2026;  • de charger le GTC-FHR d'examiner le modèle de coûts actuel établi dans la Décision 535, en évaluant la possibilité d'appliquer ce modèle au recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification de réseaux à satellite, et de formuler des recommandations concernant un modèle de coûts approprié à l'intention du Conseil de l'UIT à sa session de 2026;  • sur la base de la définition des coûts directs et des coûts indirects approuvée par le Conseil, de charger le GTC-FHR d'examiner plus avant les droits au titre des coûts indirects relatifs au recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification de réseaux à satellite, à la suite d'une analyse additionnelle des catégories de coûts indirects appropriées applicables aux fiches de notification de réseaux à satellite, compte tenu des coûts indirects déjà pris en considération dans la Décision 482 adoptée par le Conseil à sa session de juin 2025, et de formuler des recommandations à l'intention du Conseil à sa session de 2027. L'analyse devrait porter sur les aspects suivants:  a) la nécessité de disposer d'un modèle ouvert et transparent pour encadrer la catégorisation et l'évaluation des coûts indirects ainsi que l'application des droits;  b) la nécessité d'avoir des niveaux raisonnables pour l'attribution des coûts indirects, compte tenu de la Résolution 91 (Rév. Guadalajara, 2010);  c) l'évaluation des coûts directs et indirects de la franchise de droits pour des fiches de notification et d'autres exonérations possibles du recouvrement des droits pour le traitement des fiches de notification de réseaux à satellite;  d) les besoins de tous les États Membres, en particulier les pays en développement, afin de s'assurer que le recouvrement des coûts n'entraîne pas d'obstacle à l'entrée pour la mise en œuvre de réseaux à satellite; et  e) le renforcement de la stabilité financière, notamment via un examen des incidences possibles d'une augmentation des droits sur le volume des soumissions, sous réserve d'éviter toute incidence négative sur le développement et l'utilisation durables et équitables des ressources satellitaires;  • de demander au Secrétariat de soumettre au GTC-FHR et au GTC-SFP un rapport détaillé sur l'analyse et les options possibles concernant la comptabilité analytique pour tous les produits et services fournis par l'UIT, afin d'en tenir compte dans l'élaboration des plans stratégique et financier. L'analyse devrait porter sur les coûts indirects déjà inclus dans la Décision 482. Elle devrait également porter sur d'autres manières dont l'UIT a appliqué ou pourrait appliquer des droits pour les coûts indirects à d'autres biens et services fournis par l'Union, conformément à la Résolution 91 (Rév. Guadalajara, 2010);  • d'inviter le GTC-FHR à tenir des consultations auprès des États Membres et des Membres de Secteur, afin de déterminer les incidences possibles de toute nouvelle méthodologie de recouvrement des coûts, en assurant une collaboration continue avec les Membres de Secteur s'occupant de satellites en particulier;  • de charger le GTC-FHR de faire rapport au Conseil à sa session de 2026, en présentant des lignes directrices visant à évaluer les coûts indirects liés au traitement des fiches de notification de réseaux à satellite.  La commission recommande au Conseil d'adopter la révision de la Décision 482 (C01, dernière mod. C24) tel que reproduite dans le Document [C25/DT/6](https://www.itu.int/md/S25-CL-250617-TD-0006/fr). |

Affectation des économies réalisées dans le cadre de l'exécution du budget 2024 et affectation du Fonds de roulement des expositions (Documents [C25/43](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0043/fr) et [C25/DL/8](https://www.itu.int/md/S25-CL-250617-DL-0008/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil:  • de prendre note du rapport figurant dans le Document [C25/43](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0043/fr); et  • d'adopter le projet de résolution figurant dans le Document [C25/DL/8](https://www.itu.int/md/S25-CL-250617-DL-0008/fr) et dans l'Annexe J du présent rapport. |

Projet de budget biennal de l'Union internationale des télécommunications pour 2026‑2027 (Documents [C25/47](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0047/fr) et [DT/5(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-250617-TD-0005/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande:  • que le Conseil approuve le projet de budget biennal de l'Union pour 2026-2027, tel qu'il figure dans la résolution reproduite dans l'Annexe K du présent rapport; et  • que, dans le cadre de la réduction globale effectuée par le secrétariat conformément au Tableau 1 de la Résolution, priorité soit donnée à la capacité des trois Secteurs de poursuivre efficacement la mise en œuvre de leurs mandats, et qu'il soit rendu compte des mesures prises au GTC-FHR. |

Proposition de maintien ou d'augmentation du budget alloué aux bourses à l'UIT pour l'exercice biennal 2026-2027 (Document [C25/75](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0075/fr))

|  |
| --- |
| La commission recommande au Conseil de prendre note du Document [C25/75](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0075/fr). |

5.5 En approuvant les recommandations susmentionnées, le Conseil **adopte** donc les textes suivants qui figurent dans le Document C25/105(Rév.1):

Annexe A – Mandat pour l'examen de la présence régionale de l'UIT.

Annexe B – Lignes directrices sur la gestion des réunions entièrement virtuelles et des réunions physiques avec participation à distance.

Annexe C – Projet de Résolution sur le rapport de gestion financière et les États financiers vérifiés pour l'exercice 2024.

Annexe D – Projet de Décision sur le renouvellement du mandat du Vérificateur extérieur des comptes (Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni) pour une durée de deux ans.

Annexe E – Projet de Résolution sur les conditions d'emploi des fonctionnaires élus de l'UIT.

Annexe F – Projet de Décision sur la passation par pertes et profits d'intérêts moratoires et de créances irrécupérables.

Annexe G – Procédures applicables au traitement des allégations de faute à l'encontre des fonctionnaires élus de l'UIT.

Annexe H – Recommandation relative à la présence régionale.

Annexe I – Décision 482 (C01, dernière mod. C25) sur la mise en œuvre du recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite.

Annexe J – Projet de Résolution sur l'affectation des économies réalisées dans le cadre de l'exécution du budget pour 2024.

Annexe K – Projet de Résolution sur le budget biennal de l'Union pour 2026-2027.

5.6 Le rapport de la Présidente de la Commission ADM (Document C25/105(Rév.1)), dans son ensemble, est **approuvé**.

5.7 La Présidente de la Commission ADM remercie les États Membres pour leur coopération et leur travail acharné, ainsi que le secrétariat pour son appui.

# 6 Clôture de la session du Conseil

6.1 La Secrétaire générale prononce l'allocution reproduite à l'adresse suivante: [council.itu.int/2025/wp-content/uploads/sites/5/2025/07/Statement-SG-closing-speech-e.pdf](https://council.itu.int/2025/wp-content/uploads/sites/5/2025/07/Statement-SG-closing-speech-e.pdf).

6.2 La Présidente prononce l'allocution reproduite à l'adresse suivante: [council.itu.int/2025/wp-content/uploads/sites/5/2025/07/Statement-Chair-C25-closing-270625-e.pdf](https://council.itu.int/2025/wp-content/uploads/sites/5/2025/07/Statement-Chair-C25-closing-270625-e.pdf).

6.3 De nombreux conseillers et observateurs, dont deux s'exprimant au nom de leur organisation régionale de télécommunication respective, félicitent la Présidente, la plus jeune de l'histoire du Conseil, pour la compétence avec laquelle elle a dirigé les débats de la session de 2025 du Conseil. Ils remercient également le Vice-Président du Conseil, la Présidente et le Vice-Président de la Commission ADM, les fonctionnaires élus, la Secrétaire de la plénière et l'ensemble du secrétariat pour leur précieux soutien, ainsi que les équipes techniques, notamment les interprètes et les techniciens, qui ont contribué au bon déroulement de la session.

6.4 Une vidéo est projetée pour présenter les temps forts de la session de 2025 du Conseil.

6.5 La Secrétaire générale offre un marteau à la Présidente du Conseil en reconnaissance de son excellente conduite des travaux du Conseil et de la Commission.

6.6 La Présidente déclare close la session de 2025 du Conseil.

La Secrétaire générale: La Présidente:

D. BOGDAN-MARTIN C. FLUTUR

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_